## Lucien Lacour

Maurice Pujo

1912

## Édition électronique réalisée par Maurras.net

et

l'Association des Amis de la Maison du Chemin de Paradis.

-2010 -

Certains droits réservés merci de consulter www.maurras.net pour plus de précisions. Article numérisé en raison de son intérêt historique. Ce texte a paru dans l'Almanach de l'Action française pour l'année 1912.

Le dimanche 20 novembre 1910, c'était la première sortie du nouveau ministère que Briand avait osé constituer avec le concours de Lafferre, le franc-maçon des fiches et de la délation.

À trois heures quarante, à l'issue de l'inauguration du monument Ferry, comme l'assistance s'écoulait, Aristide Briand, ancien souteneur, condamné pour attentat à la pudeur, ancien apôtre du sabotage et de la grève générale qui, dans cette cérémonie impie à la gloire d'un républicain funeste à la religion et à la patrie, avait fait figure de président du Conseil, — Aristide Briand s'apprêtait à remonter dans son coupé ministériel.

À ce moment, du haut de la terrasse où se trouvait la foule, un homme bondit par-dessus la double haie de gardes municipaux et d'agents. D'une main, il a saisi Briand par le col de son pardessus. De l'autre, il applique sur la face abjecte de cet aventurier une éclatante paire de gifles.

Sous le double coup, Aristide Briand perd l'équilibre et son chapeau haute forme roule dans la boue d'où monta autrefois sa casquette. Pendant que le misérable reprend ses sens et essuie ses vêtements souillés, on s'est précipité sur son agresseur. Les gardes et les agents l'ont saisi, les agents de la Sûreté se ruent sur lui pour le frapper. Les personnages officiels, « bourriques » volontaires, se joignent à eux : un parlementaire plus lâche que les autres, le blesse au front d'un coup de canne plombée. Tous ces domestiques se ruent pour venger leur maître. D'autres essaient de consoler par des vivats de commande, le misérable, tout pâle, qui vient de recevoir la correction qu'il a méritée.

Mais l'homme qu'on entraîne ainsi sous les coups, les deux bras entravés, redresse fièrement sa tête ensanglantée. Dans sa loyale et noble figure de jeune Français, brille la flamme du sacrifice joyeux à la cause sacrée de la patrie. À la vraie foule qu'on maintient au loin, il jette, tandis qu'on l'emmène au poste du Marché-Saint-Honoré, les cris répétés de : À bas Ferry! À bas Briand! À bas Lafferre! À bas la République! Vive le Roi!

Cet homme, ce justicier, ce bon Français, c'était notre cher ami Lucien Lacour, membre du Comité directeur des Camelots du Roi.

L'acte de violence de Lucien Lacour était éminemment réfléchi. C'était un acte juste et raisonnable.

Il y avait d'abord les raisons personnelles à l'Association dont Lacour est l'un des chefs.

Camelot du Roi, Lacour avait voulu venger ses camarades et lui-même des illégalités dont ils avaient souffert dans les prisons de la République, sur les ordres du ministère de l'Intérieur. Par ces ordres, les Camelots du Roi emprisonnés étaient privés du régime politique auquel ils avaient un droit si

peu douteux que l'Administration finissait par le leur accorder... à la veille de leur libération. Mais, de sa propre autorité, elle jugeait bon de les laisser au régime des apaches pendant un temps qui variait selon son bon plaisir, mais qui atteignait souvent les trois quarts de leur peine. D'autres, arrêtés dans les manifestations, étaient, sans jugement et sans instruction ouverte, envoyés au Dépôt et retenus vingt-quatre heures, par une simple mesure arbitraire du ministère de l'Intérieur. Nous avions dit que nous aurions notre revanche, aussi illégale que ces vexations : nous l'avions.

Mais ce fut là une raison accessoire. Lacour, catholique et patriote, alla à l'inauguration du monument Ferry, plein d'indignation pour les ministres qui glorifiaient un des promoteurs de la guerre aux croyances catholiques, l'homme de l'Est qui, après Gambetta, détourna nos yeux des provinces perdues, et nous lança dans les aventures coloniales pour nous faire oublier la revanche.

Le même Lacour patriote, Lacour, ancien soldat, avait voulu venger l'armée du nouvel affront que lui avait fait Briand en plaçant dans son ministère le sinistre Lafferre, chef de la Délation. Lacour aimait trop l'armée dans laquelle il a bien servi pour subir cet affront avec la sérénité de certains conservateurs. En lui, devant le président du Conseil, responsable de ce choix, s'étaient réveillées toutes les justes colères d'un Syveton.

Lacour, ouvrier menuisier, avait songé aussi à ses frères ouvriers, à qui Briand, pour faire sa fortune, prêchait, sept ans auparavant, la grève générale et le sabotage, et à qui, le mois précédent, lors de la grève des cheminots, il n'avait offert, pour toute solution à la question sociale, que la répression sans pitié et les menaces de sa dictature enjuivée.

Enfin, Lucien Lacour, honnête homme et bon Français, n'avait pu souffrir de voir passer devant lui, triomphant et abusant les honnêtes gens, l'aventurier qui, parti de la boue, s'était élevé par toutes les hontes et tous les méfaits. Il fallait que les tristes conservateurs, qui déjà donnaient leur confiance à ce misérable et le prenaient pour un sauveur de la société, fussent réveillés et détrompés. Il fallait que la moralité publique fût vengée.

Ayant pesé ces raisons, il s'était décidé et s'étant décidé, il prit toutes les mesures nécessaires pour réussir l'acte qu'il méditait. Il rasa sa moustache, et s'affubla d'un lorgnon, de peur que sa bonne figure de Français ne le signalât au milieu des officiels et des tristes « intellectuels » qui assistaient à la fête. Il avait tout de même deux agents de la Sûreté dans le dos : il avait une rangée de gardes devant lui, une autre rangée de mouchards. Tout cela pouvait être des obstacles pour un autre qu'un Camelot du Roi. Lucien Lacour avait bondi, les mains levées, sur celui qui devait être châtié. Il ne l'avait pas manqué.

Dès le soir, en apprenant son acte, les Camelots du Roi voulurent lui donner un nouveau témoignage de leur affection et de leur admiration. Leur comité-directeur se réunit d'urgence et décida de nommer Lucien Lacour vice-président des Camelots du Roi, ce qui, en l'absence de Maxime Real del Sarte, président, alors sous les drapeaux, lui donnait la plus haute place parmi eux.

Lucien Lacour méritait certes cette élévation : il est une des plus belles figures, une des plus représentatives, de notre admirable jeunesse.

Il est né le 31 août 1885, à Paris, dans le cinquième arrondissement, où, depuis longtemps, les siens exercent de père en fils la profession de menuisier, dans une de ces vieilles familles parisiennes où se conservent les vertus civiques et où le métier garde encore sa noblesse et ses traditions. Il fit ses premières classes à l'école laïque, compléta son instruction à l'école Lavoisier, puis fit de la menuiserie chez son père, où il devint vite un bon ouvrier. Afin de perfectionner son savoir professionnel, il suivit alors les cours de l'École des Arts décoratifs.

Lacour fit son service militaire au 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Troyes. Là, il fut successivement sous les ordres du commandant Driant, qui l'estimait beaucoup, et du commandant (depuis lieutenant-colonel) Lorillard, l'officier franc-maçon en face de qui il se retrouva, en juillet 1910, devant le tribunal de Cosne.

Tout jeune, le patriotisme qu'il avait puisé dans son milieu familial et dont sa nature généreuse avait redoublé la flamme, l'avait conduit à la Ligue des Patriotes. Mais en 1907, il cessa de suivre Déroulède dont le nationalisme purement sentimental ne suffisait plus à sa nature aussi intelligente que généreuse. Il était d'une génération nouvelle, celle qui cherche à voir clair dans les nuées, et à penser juste afin d'agir plus sûrement. Il voulait le salut du pays : il en voulut les conditions et il en voulut les moyens.

Si la pensée provoque les actes, certains actes éveillent aussi les idées. Ce fut la vertu propre d'un acte intelligent et bien placé : l'apostrophe de Maxime Real del Sarte à la Cour de cassation qui, en octobre 1908, amena définitivement Lucien Lacour à l'Action française et acheva sa conversion à la Monarchie. Il fut, autour de Maxime, un des premiers Camelots du Roi. Avec lui il prit une part active à la campagne contre Thalamas. Il était auprès de nous le jour où celui-ci reçut sa mémorable fessée. Resté dans la salle après notre arrestation, Lacour revint devant l'insulteur de Jeanne d'Arc qui avait essayé de reprendre son cours et lui cracha au visage. Thalamas, le voyant seul, reprit courage et le blessa d'un coup de chaise à la tête, tandis que les Métèques, auditeurs du cours immonde, s'efforçaient aussi de l'assommer.

Il serait trop long de rappeler tous les services rendus par Lacour à la cause de la Restauration nationale par le Roi. Membre du Comité des Camelots, chef des « commissaires » c'est lui qui dirigeait le service d'ordre aux réunions d'Action française. Sa figure, respirant la franchise, la loyauté, la bonne humeur, était populaire auprès des étudiants comme auprès des ouvriers. Ses allocutions, toujours pleines de raison et de cœur, étaient les plus acclamées. Mais on ne peut taire un autre titre de gloire. On se rappelle comment, après les inondations de 1910, en sa qualité de menuisier, il fut le chef de l'équipe envoyée à Vigneux pour reconstruire les maisons des pauvres gens, emportées par les eaux. En deux mois de travail quotidien et acharné, sous sa direction, par ses mains et par celles de ses camarades, vingt-cinq maisons furent construites, toute une « ville en bois » s'éleva qui reste là au soleil pour révéler la noblesse d'âme de celui qui châtia le misérable Briand. Ceux à qui il avait rendu un toit, vinrent plus tard à la barre dire qui est Lucien Lacour.

Au lendemain de son acte. Lucien Lacour nous adressait du Dépôt une lettre admirable qui émut profondément l'opinion et dont il faut reproduire ici le début :

Dépôt, 21 novembre.

Mon cher Pujo,

Rassurez d'abord nos amis sur mon état physique; malgré les coups reçus et le sang versé, je ne me porte pas trop mal. Ils ont la tête solide, les Camelots du Roi!

Et puis, j'ai eu une grande joie, un puissant réconfort qui m'a empêché de tomber sous la grêle de coups qui me venaient de tous côtés. Je faiblissais, emporté par de nombreux agents, gardes municipaux, agents de la Sûreté, et suivi par une meute hurlante de quinze ou vingt caïmans et fonctionnaires essayant de m'atteindre par derrière à coups de canne et à coups de pied. Oh! les faces hideuses de ces chiens hurlant à la curée! De vieux sénateurs à la barbe blanche et sale, les yeux hors de la tête, la bouche baveuse de rage impuissante, hurlant autour de moi : « Tuez-le! Tuez-le! » Et les coups tombaient! Ils étaient très forts, j'étais seul sans arme et tenu par une foule d'agents.

Donc, je faiblissais par suite du sang répandu qui giclait sur mes effets (mon faux-col, mon cache-col et ma cravate ne sont plus que des éponges rouges; le pardessus et la chemise sont teints de la même couleur). Soudain nous arrivons devant la statue de Jeanne d'Arc et il m'a semblé que la bonne Lorraine me criait : « Hardi! mon gars! C'est pour la grande pitié du royaume de

France que tu répands ton sang! La victoire et le sacre du Roi sont au bout de tous vos actes! Il faut bouter l'Étranger hors de France. »

Toutes ces paroles de la Pucelle me sont venues à l'esprit et je repris la force nécessaire pour marcher jusqu'au poste où je fus interrogé par Lépine lui-même qui ne voulut pas me faire panser avant d'avoir fait son interrogatoire!

L'exemple de Jeanne d'Arc, la pensée de la France pour laquelle il souffrait devaient être encore nécessaires à Lucien Lacour dans les épreuves que lui infligea la basse vengeance de Briand et de la République. Il faut dire aussi qu'il y fut soutenu par ses admirables parents qui, dès le premier moment, avaient approuvé hautement son acte et qui ne faiblirent pas un seul instant devant les conséquences, cruelles pour eux, de cet acte dont ils étaient fiers.

L'instruction de l'affaire avait été confiée au juge Boucard, le même qui avait été commis à l'étouffement de l'assassinat de Syveton. Il s'efforça d'une part de « sauver la face » à Briand, en travaillant les témoins pour leur faire confirmer la version du gifflé qui, ne voulant pas l'être, prétendait que son chapeau seul avait souffert de l'agression, — d'autre part, d'assurer la condamnation sévère de l'agresseur. Pour cela, en violation formelle de la loi, le cas de Lacour, qui relevait de la Cour d'assises, fut déféré au tribunal correctionnel.

Comme on avait choisi Boucard pour l'instruction, on choisit le président Ausset pour le procès. Lacour, défendu éloquemment par Me Léon Prieur, comparut une première fois devant lui le 6 décembre, mais seulement pour contester la compétence du tribunal. Celui-ci osa se déclarer compétent et condamna par défaut Lucien Lacour à trois ans de prison. La Cour d'appel ayant, le 16 février suivant, confirmé le jugement sur la compétence, l'affaire revint sur opposition devant le tribunal les 28 et 29 mars 1911 pour être plaidée contradictoirement. Le président Ausset, huguenot sectaire et servile, se montra digne de la confiance que le gouvernement avait mise en lui, en s'efforçant d'étouffer les débats et d'empêcher les témoins de parler. Sa partialité fut si scandaleuse que le premier jour, comme il interrompait sans cesse ma déposition, des protestations indignées s'élevèrent, une véritable émeute éclata dans la salle d'audience, si bien que douze Camelots du Roi, amenés à la barre, furent condamnés séance tenante à des peines dont le total s'élevait à soixante-quatre mois de prison. Le lendemain, malgré d'éloquents témoignages, parmi lesquels ceux de M<sup>me</sup> la marquise de Mac-Mahon, de MM. Emile Flourens, ancien ministre, le commandant Driant, M. Lacour père, Bernard de Vesins et les sinistrés de Vigneux, malgré une magnifique plaidoirie de M<sup>e</sup> Léon Prieur, Ausset condamna à nouveau Lacour à trois ans de prison. La condamnation fut confirmée par la Cour d'appel le 13 juillet.

Il ne suffisait pas à Briand de faire infliger à son adversaire une peine démesurée (trois ans, alors que pour un acte pareil les juges anglais avaient donné trois semaines à Hugo Franklin, agresseur du ministre Winston Churchill), cette peine il voulut encore l'aggraver par un abus de son pouvoir administratif. Il refusa à Lucien Lacour, prisonnier, le régime politique auquel il avait un droit incontestable. Pressé par la campagne incessante que nous menions à ce sujet dans notre journal, dans des affiches et dans des réunions, campagne à laquelle s'associa toute la presse indépendante de Paris et des provinces, interpellé à la Chambre, Briand, multipliant hypocrisies et mensonges, ne voulait pas lâcher sa basse vengeance. Ce ne fut qu'après la chute de l'aventurier, au bout de quatre mois de cellule, que Lacour obtint enfin le régime politique. En juillet, à l'avènement du ministère Caillaux, le juif Schrameck, redevenu tout-puissant dans l'administration pénitentiaire, voulut, en l'éloignant de Paris, enlever à notre ami les principaux avantages de ce régime : il le fit envoyer, ainsi que Gabriel de Baleine, à la prison centrale de Clairvaux.

Mais Lucien Lacour n'aura pas souffert inutilement. Les conséquences de son acte furent considérables.

Ce ne fut pas seulement Aristide Briand, arrêté net dans sa fortune scandaleuse, irrémédiablement ruiné dans son prestige par ces gifles et qui devait être bientôt chassé du pouvoir par les parlementaires eux-mêmes. Ce ne fut pas seulement les catholiques vengés de la loi oppressive de Séparation, les patriotes de la délation maçonnique, les ouvriers de la trahison du renégat. Ce ne fut pas seulement les honnêtes gens préservés du danger de se confier à un aventurier qui ne servait que l'or juif.

Ce fut aussi un magnifique essor donné au mouvement d'Action française et des Camelots du Roi. Toutes nos campagnes de l'année qui a suivi ont procédé plus ou moins directement de l'acte de Lucien Lacour. Tout le courage qu'y déploya notre admirable jeunesse a été inspiré par son exemple. Tous les progrès nouveaux accomplis par nos idées eurent pour origine l'ébranlement profond produit dans l'opinion par cet acte audacieux.

On s'en aperçut dès le lendemain, à l'empressement que mirent les bons Français à venir s'inscrire en foule sur les listes de la souscription que nous avions ouverte pour offrir au justicier de Briand l'hommage national d'une médaille. En deux mois, ces listes réunirent 5 000 souscripteurs et 10 740 fr. 90 (le maximum de chaque souscription avait été fixé à cinq francs). On vit, lors de la campagne victorieuse contre le Juif déserteur Bernstein, quelles qualités superbes de vaillance, de discipline et de

dévouement l'acte de Lacour avait suscitées chez ses camarades les Camelots du Roi. On le vit mieux encore à l'audience tragique du 28 mars où, pour soutenir les droits de sa défense, douze Camelots se firent condamner impitoyablement avec un héroïsme sans bornes : Alain Mellet à dix mois de prison; Armand Hubert, Gabriel Dubloc, Fabrice Cléret, Norbert Milleret, Georges Stévenin à six mois; Martial Buisson, Guy de Bouteiller, Ernest et Charles Malibran à deux mois; Henry Le Franc à un mois, et enfin Gabriel de Baleine à quinze mois pour avoir stigmatisé sur son siège « le sectaire huguenot et franc-maçon », le « vendu aux Juifs » qu'est le président Ausset. L'aboutissement de cette année féconde, ce fut la magnifique manifestation qui le 29 mai, jour de la fête de Jeanne d'Arc, réunit autour de nous un cortège de cinq mille patriotes, presque tous d'A. F., qui traversa tout Paris malgré la police et la garde mobilisées par Lépine, et où les Camelots provoqués trouvèrent, au pied de la statue de l'héroïne, boulevard Saint-Marcel, l'occasion de nouveaux dévouements et de nouveaux sacrifices.

Oui, toute cette heureuse année de luttes et de succès, c'est l'année de Lucien Lacour.